



n° 142
13 février
2015

*Pages 3269
à 3282*

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....	3271
Arrêté n° 2015-53 du 02 février 2015 relatif à l'annulation de délégation de signature (Carl FRELICOT)	3271
Arrêté n°2015-54 du 3 février 2015 portant nomination du jury de délivrance du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention médiation et règlement des conflits.....	3271
Arrêté n°2015-57 du 4 février 2015 portant nomination du jury de validation des acquis de l'expérience du master du domaine sciences humaines et sociales mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 1er degré, parcours professorat des écoles et second degré, parcours enseignement histoire géographie.....	3272
Arrêté n° 2015-61 du 4 février 2015 portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels au conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle du 3 février 2015.....	3273
Arrêté n° 2015-62 du 4 février 2015 portant nomination du jury de validation d'acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du master du domaine droit, économie, gestion, mention administration des entreprises, spécialité management général.....	3274
Arrêté n° 2015-063 du 05 février 2015 portant institution d'une régie d'avance temporaire (FLASH) pour un voyage d'études des étudiants du master 2 « e-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines » à San Sébastian en Espagne.....	3274
Arrêté n° 2015-65 du 11 février 2015 portant recevabilité des listes de candidatures pour le renouvellement des représentants des personnels au conseil du Pôle Sciences et Technologie.....	3275
Arrêté n° 2015-66 du 11 février 2015 portant recevabilité des listes de candidatures pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil du Pôle Sciences et Technologie.....	3278
Arrêté n° 2015-67 du 10 février 2015 portant recevabilité des candidatures à la commission paritaire d'établissement de l'Université de La Rochelle (scrutin du 24 mars 2015).....	3279
Arrêté n° 2015-68 du 10 février 2015 relatif au tirage au sort des représentants des catégories A des groupes 1 et 2 à la commission paritaire d'établissement.....	3281

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2015-53 du 02 février 2015 relatif à l'annulation de délégation de signature (Carl FRELICOT)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1 : ANNULATION DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

La délégation de signature accordée par arrêté du 18 mars 2010 n° 2010-134 à : Carl FRELICOT, Directeur adjoint du laboratoire de mathématiques, images et applications est annulée.

Article 2 :

Le présent arrêté, sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 02 février 2015

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n°2015-54 du 3 février 2015 portant nomination du jury de délivrance du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention médiation et règlement des conflits

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2

Vu la délibération n°2013-11-25-3-2 du conseil d'administration du 25 novembre 2013 approuvant la création du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention médiation et règlement des conflits,

Vu les propositions de madame le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRETE

Article 1

Le jury du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention médiation et règlement des conflits est composé pour l'année universitaire 2014/2015 de :

Catherine Marie, professeur des universités, président
Myriam Bacqué, médiatrice à la maison de la communication, membre
Julien Viau, maître de conférences, membre
Philippe Vayrac, médiateur à la maison de la communication, membre
Langis Gallant, médiateur à la maison de la communication, membre

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 3 février 2015

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n°2015-57 du 4 février 2015 portant nomination du jury de validation des acquis de l'expérience du master du domaine sciences humaines et sociales mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 1^{er} degré, parcours professorat des écoles et second degré, parcours enseignement histoire géographie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-3, L. 613-4 et R. 613-32 et suivants,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions du doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1**

Pour le domaine sciences humaines et sociales, le jury de validation des acquis de l'expérience du master du domaine sciences humaines et sociales mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 1^{er} degré, parcours professorat des écoles et second degré, parcours enseignement histoire géographie est composé pour l'année universitaire 2014-2015 :

Didier POTON, professeur des universités, président

Laurent AUGIER, maître de conférences

Patrick MOTILLON, professeur certifié

Patrice CORNIERE, professeur d'EPS

Tangi VILLERBU, maître de conférences

Frédéric FABRE, inspecteur de l'éducation nationale, adjoint au directeur académique

Cécile BETERMIN, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 février 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-61 du 4 février 2015 portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels au conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle du 3 février 2015

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,
- Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle,
- Vu l'arrêté n° 2014-608 du 9 décembre 2014 portant organisation du renouvellement d'un siège au collège « autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés » du conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle,

ARRÊTE

Article 1

Considérant que les résultats des élections partielles au conseil de l'IUT de La Rochelle, auxquelles il a été procédé le 3 février 2015, pour pourvoir 1 siège dans le collège « autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés » sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir	1	Nombre de bulletins nuls	2
Nombre d'électeurs inscrits	32	Suffrages exprimés	14
Nombre de votants	16	Quotient électoral	14

Résultats :

CANDIDATS	Nombre de voix
AMMAR BOUDJELAL Farid	7
LOUAULT-GUIN Claire	7

En application de l'article D. 719-21 du code de l'éducation, le siège est attribué au plus jeune des candidats : **Claire LOUAULT-GUIN**.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 février 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-62 du 4 février 2015 portant nomination du jury de validation d'acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du master du domaine droit, économie, gestion, mention administration des entreprises, spécialité management général

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-3, L. 613-4 et R. 613-32 et suivants,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de Madame le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury chargé d'étudier les demandes de validation d'acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du master du domaine droit, économie, gestion, mention administration des entreprises, spécialité management général est composé pour l'année universitaire 2014-2015 de :

- **Thierry POULAIN-REHM**, professeur des universités, président
- **Mathieu PAQUEROT**, maître de conférences
- **Julien VIAU**, maître de conférences
- **François MAYON**, professeur associé à service temporaire

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

La directrice générale des services et madame le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 février 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-063 du 05 février 2015 portant institution d'une régie d'avance temporaire (FLASH) pour un voyage d'études des étudiants du master 2 « e-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines » à San Sébastian en Espagne

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.719-51 à R.719-52, R.719-79 à R.719-85 et l'article R.719-84,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 modifié par l'arrêté du 9 juillet 2001 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieurs relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispenses de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

ARRÊTE

Article 1

Une régie d'avance temporaire est instituée au bénéfice de l'UFR FLASH 1 parvis Fernand Braudel 17042 LA ROCHELLE cedex 1. Cette régie sera installée du 18 au 19 février 2015 à San Sébatian en Espagne avec pour objet un voyage d'études des étudiants du master 2 « e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines ».

Article 2

Cette régie doit permettre le paiement **en numéraire** des frais suivants : hébergement, restauration et frais de déplacement et autres dépenses courantes.

Article 3

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 600 €.

Article 4

Le régisseur doit remettre à l'agent comptable la totalité des pièces justificatives des dépenses payées **dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de fin de la mission.**

Article 5

Selon la réglementation en vigueur, le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Article 6

Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 7

Le régisseur sera nommé par le président de l'université avec l'agrément de l'agent comptable.

Article 8

L'agent comptable de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au recteur d'académie et au trésorier payeur général.

Article 9

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 05 février 2015.

Le président
Gérard. BLANCHARD

Arrêté n° 2015-65 du 11 février 2015 portant recevabilité des listes de candidatures pour le renouvellement des représentants des personnels au conseil du Pôle Sciences et Technologie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D. 719-1 et suivants,

Vu les statuts de l'université,

Vu les statuts du Pôle Sciences et Technologie

Vu l'arrêté n° 2015-4 du 5 janvier 2015 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des personnels au conseil du Pôle Sciences et Technologie,

ARRÊTE

Article 1

Sont déclarées recevables pour les élections pour le renouvellement des représentants des personnels au conseil du Pôle Sciences et Technologie les listes de candidatures annexées au présent arrêté.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux universitaires et les bureaux de vote et mis en ligne sur l'ENT de l'université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 11 février 2015.

Le président
Gérard Blanchard

**CANDIDATURE REPRESENTANTS DES
PERSONNELS AU CONSEIL DU POLE SCIENCES ET TECHNOLOGIE**

Nom de la liste :
UFR Nous Voilà !

COLLEGE		Nom	Prénom
A	1	DIOT	Hervé

Nom de la liste :
**Pour un pôle sciences et technologie fort et
dynamique**

COLLEGE		Nom	Prénom
A	1	INARD	Christian
	2	THIERY	Valérie
	3	REVEL	Arnaud
	4	GRABER	Marianne
	5	CREUS	Juan

Nom de la liste :
Concertation & Équilibre

COLLEGE		Nom	Prénom
B	1	RADENAC	Gilles
	2	AUGERAUD-VERON	Emmanuelle
	3	COURBOULAY	Vincent
	4	DOMON	Lisianne
	5	PELU	Philippe
	6	WEHRI	Claudine

Nom de la liste :
**ETRE ATTENTIFS ET CONSTRUCTIFS pour
le PST**

COLLEGE		Nom	Prénom
B	1	AMMAR-BOUDJELAL	Amina
	2	BOUJU	Alain
	3	BORDENAVE	Stéphanie
	4	BRIDIAU	Nicolas
	5	MONTANIE	Hélène

		Nom de la liste :	
		Pour un PST indépendant et innovant	
COLLEGE		Nom	Prénom
B	1	DEMKO	Christophe
	2	BRENON	Isabelle
	3	LE FLOCH	Laurent
	4	REZZOUG	Zoulikha
	5	LIBERGE	Erwan
	6	BERTET	Karell

		Nom de la liste :	
		BIATSSCIENCES	
COLLEGE		Nom	Prénom
BIATSS	1	GOBIN	Marie-Chrystel
	2	SPITZ	Jérôme
	3	MECHIN	Céline
	4	WILLEMAIN	Gérald
	5	PLANCHET	Karine
	6	DABIN	Willy

		Nom de la liste :	
		« AGIR POUR TOUS »	
COLLEGE		Nom	Prénom
BIATSS	1	GIROUY	Isabelle
	2	GELICUS	Antony
	3	CHEVRIER	Amélie

		Nom de la liste :	
		SCIENCES BIATSS	
COLLEGE		Nom	Prénom
BIATSS	1	CHURLAUD	Carine
	2	BONNET	Antoine
	3	CHABOT	Virginie

		Nom de la liste :	
		@PST	
COLLEGE		Nom	Prénom
BIATSS	1	COUSTATY	Mickaël
	2	THEUIL	Kathy
	3	CHAZALON	Joseph
	4	MOINARD	Camille
	5	LIMOUSIN	Dominique
	6	JOFFROY	Dominique

Arrêté n° 2015-66 du 11 février 2015 portant recevabilité des listes de candidatures pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil du Pôle Sciences et Technologie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D. 719-1 et suivants,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu les statuts du Pôle Sciences et Technologie
- Vu l'arrêté n° 2015-4 du 5 janvier 2015 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des personnels au conseil du Pôle Sciences et Technologie,

ARRÊTE

Article 1

Est déclarée recevable pour les élections portant renouvellement des représentants des usagers au conseil du Pôle Sciences et Technologie, la liste de candidatures annexée au présent arrêté.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux universitaires et les bureaux de vote et mis en ligne sur l'ENT de l'université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 11 février 2015

Le président

Gérard Blanchard

**CANDIDATURE REPRESENTANTS DES
USAGERS AU CONSEIL DU POLE SCIENCES ET TECHNOLOGIE**

		Nom de la liste : Usagers du PST : de L à D	
COLLEGE		Nom	Prénom
USAGERS	1	BERNARD	Léopold
	2	PORNIN	Céline
	3	ESKENAZI	Sébastien
	4	TEFFAINE	Alicia
	5	GEFFROY	Ewan
	6	PHILIPPE	Anne
	7	HOURIEZ	Alexis
	8	BARJOLLE	Elia
	9	LAFENETRE	Andy

Arrêté n° 2015-67 du 10 février 2015 portant recevabilité des candidatures à la commission paritaire d'établissement de l'Université de La Rochelle (scrutin du 24 mars 2015)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 953-6,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu le décret n° 99-272 modifié du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 29 avril 1999 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions paritaires d'établissement,
- Vu la circulaire n° 99-068 du 12 mai 1999 relative à l'organisation des élections aux commissions paritaires d'établissement d'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté n° 2014-618 du 11 décembre 2014 portant organisation des élections à la commission paritaire d'établissement de l'Université de La Rochelle le 24 mars 2015

ARRÊTE**Article 1**

Sont déclarées recevables pour l'élection des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement de l'Université de La Rochelle, les candidatures suivantes :

1er groupe : « corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation, corps des personnels de laboratoire, corps des personnels ouvriers, corps des personnels de service, corps des personnels sociaux et corps des personnels de santé »

Liste des candidats**Catégorie A**

Aucune liste déposée

Catégorie B**SNPTES**

1. Eric GUERIN
2. Jean-François MEUSNIER
3. Antony GELICUS
4. Lydia TALAMON

Catégorie C**SNPTES**

1. Aynur KILIC
2. Catherine COURTEL
3. Isabelle MARCHESSEAU
4. Joëlle PATARIN

2e groupe : « corps des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, corps des adjoints administratifs des services déconcentrés ».

Liste des candidats

Catégorie A

Aucune liste déposée

Catégorie B

SNPTES

1. Didier THIBAUT
2. Geneviève CHIALI

Catégorie C

SNPTES

1. Valérie BURLET
2. Isabelle GIROUY
3. Stéphanie PINAUD
4. Sylviane PICQ

3e groupe : « corps des personnels des bibliothèques, corps des personnels de documentation et corps des personnels de magasinage ».

Listes des candidats

Catégorie A

SNASUB - FSU

1. Louise BERAUD - LE FRANC
2. Suzanne BELLANDE

Catégorie B

SNASUB - FSU

1. Anne-Cécile SEGURA
2. Jacqueline DIASCORN

Catégorie C

SNASUB - FSU

1. Sandrine BACHELET
2. Valérie LORAND

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux universitaires et le bureau de vote et mis en ligne sur l'ENT de l'Université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 10 février 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-68 du 10 février 2015 relatif au tirage au sort des représentants des catégories A des groupes 1 et 2 à la commission paritaire d'établissement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 953-6,
- Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 29 avril 1999 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions paritaires d'établissement,
- Vu la circulaire n° 99-068 du 12 mai 1999 relative à l'organisation des élections aux commissions paritaires d'établissement d'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté 2014-618 du 11 décembre 2014 relatif à l'organisation des élections à la commission paritaire d'établissement,
- Vu l'arrêté n° 2015-67 du 10 février 2015 portant recevabilité des candidatures à la commission paritaire d'établissement de l'Université de La Rochelle (scrutin du 24 mars 2015),

ARRÊTE

Article 1

Le scrutin prévu le mardi 24 mars 2015 pour l'élection des représentants du personnel à la commission paritaire d'établissement (CPE) est annulé pour les collèges électoraux suivants, aucune liste de candidats n'ayant été déposée :

- **1^{er} groupe catégorie A** : « corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation, corps des personnels de laboratoire, corps des personnels ouvriers, corps des personnels de service, corps des personnels sociaux et corps des personnels de santé » ;
- **2e groupe catégorie A** : « corps de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, corps des adjoints administratifs des services déconcentrés ».

Article 2

Les représentants des catégories A des groupes 1 et 2 seront désignés par voie de tirage au sort, parmi les personnels fonctionnaires titulaires de ces catégories affectés à l'Université de La Rochelle.

Les tirages au sort auront lieu le mardi 24 mars 2015 à l'issue des opérations électorales organisées pour les autres catégories de chacun des groupes.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux universitaires et le bureau de vote et mis en ligne sur l'ENT de l'Université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 10 février 2015.

Le président
Gérard Blanchard